

SOCIETE DE CHASSE ALMAYRAC – STE GEMME 29-01-2021

Nous vous informons que la chasse du sanglier en battue sera autorisée sur la commune D'ALMAYRAC les mercredis, samedis et dimanches du 1er au 28 février 2021 conformément à l'arrêté relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse 2020-2021.

Cette prolongation de la chasse du sanglier permet de gérer l'espèce au regard des dommages qu'elle peut créer aux productions agricoles.